

Après quatre jours de protestation

FIN DE LA GRÈVE DES POSTIERS

Page 5

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6970 - DIMANCHE 18 AVRIL 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

6 Ramadhan 1442

Iftar : 19h25
Imsak : 4h24

LEGISLATIVES DU 12 JUIN PROCHAIN

CANDIDATURE LIBRE: MIRAGE ET DÉSENCHANTEMENT



C'est un insurmontable parcours de combattants auquel sont livrés les candidats indépendants pour les prochaines élections législatives anticipées prévues le 12 juin prochain. Difficultés d'obtenir des parrainages, lenteurs de l'administration et un financement rachitique. Le Jeune Indépendant a suivi dans cet hypothétique périple vers l'hémicycle de Zighoud Youcef, des candidats libres armés de leur foi et de leur espoir face à des mastodontes électoraux rompues aux rouages de l'administration et de l'art de la persuasion. Ils sortiront de cette expérience métamorphosés.

Page 2

LE CONSTITUTIONALISTE AHMED BETATACHE AU *JEUNE INDÉPENDANT* :

«L'article 317 ouvre la voie à des dérives»

Page 4

TANDIS QUE LA MERCURIALE SE MAINTIENT À LA HAUSSE

Le prix de la pomme de terre s'envole

Page 3

MANŒUVRES AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

RABAT CHERCHE UN ENVOYÉ SPÉCIAL SUR MESURE

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

BELKACEM SAHLI :

«La lutte contre la corruption est avant tout une question de culture»

C'EST la salle du Petit Théâtre de la maison de la Culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou que le secrétaire général de l'Alliance nationale démocratique (ANR), Belkacem Sahli, a choisi, hier, pour développer un discours sur la situation du pays, avec pour comme toile de fond les élections législatives prévues pour le 12 juin prochain, et ce en dépit d'une assistance très peu nombreuse (20 personnes dont cinq policiers).
L'orateur n'a pas caché la situation délicate que vit le pays, et ce tant sur les plans économique, social et politique. Il faut reconnaître que Belkacem Sahli, contrairement à ses discours d'autrefois, marqués par une volonté de caresser les décideurs du pays dans le sens du poil, s'est montré hier plus dur et plus explicite. En effet, le secrétaire général de l'ANR n'a pas caché son mécontentement devant «la mise à l'écart» des partis politiques pour faire monter à leur détriment ces organisations dites de la société civile. «Si l'on ferme les médias aux personnels politiques et qu'on ne leur assure pas une réelle formation politique, il ne peut être attendu, dans ces conditions, que la faiblesse de leur rendement», a-t-il assuré.
Abordant le volet portant sur la Constitution, l'orateur a reconnu que son contenu est de qualité mais «son efficacité ne peut être constatable qu'à long terme». S'agissant de l'Observatoire de la société civile, Belkacem Sahli, après avoir relevé ses missions et son rôle que, théoriquement, il devrait jouer dans la société, a salué l'initiative mais a conditionné sa réussite par la compétence de ses membres et l'efficacité de ses mécanismes fonctionnels. «Dans ce sens, nous souhaitons voir ses membres élus et non désignés par l'appareil d'Etat», a-t-il ajouté.
«L'ANR ne peut que saluer une société civile bien réelle dans la mesure où elle assure un contre-pouvoir», a-t-il expliqué. A une question posée par un membre de l'assistance concernant la meilleure d'assurer une réelle lutte contre la corruption, le secrétaire général de l'ANR a répondu que la lutte contre la corruption «est avant tout une question de culture. C'est pendant sa tendre enfance qu'on doit apprendre au citoyen le négativisme de la corruption et le positivisme de se contenter de ce que l'on a gagné». Il a ajouté que la lutte contre ce phénomène destructeur dépend également de l'indépendance de la justice, de la solidité des institutions de la République et, bien sûr, de la bonne moralité de la société.
Enfin, Belkacem Sahli a cité la numérisation comme excellent outil de lutte contre la corruption dès lors que tous les marchés et tous les dossiers susceptibles de contenir le sceau financier seront identifiés et connus de toutes les parties concernées.
Cependant, l'orateur a admis qu'il ne sera jamais mis fin, dans l'absolu, à la corruption. «Toujours est-il cependant, avec l'indépendance de la justice et la politique de la transparence, ce phénomène sera considérablement réduit», a relevé l'orateur, avant de promettre à l'assistance qu'il reviendra à Tizi Ouzou dans le cadre de la campagne électorale pour les législatives.

Saïd Tissegouine

LÉGISLATIVES ANTICIPÉES DU 12 JUIN PROCHAIN

Candidature libre : mirage et désenchantement

C'est un insurmontable parcours de combattants auquel sont livrés les candidats indépendants pour les prochaines élections législatives anticipées prévues le 12 juin prochain. Difficultés d'obtenir des parrainages, lenteurs de l'administration et un financement rachitique. Le Jeune Indépendant a suivi dans cet hypothétique périple vers l'hémicycle de Zighoud Youcef, des candidats libres armés de leur foi et de leur espoir face à des mastodontes électoraux rompues aux rouages de l'administration et de l'art de la persuasion. Ils sortiront de cette expérience métamorphosés.



Rabie ne sera pas candidat indépendant aux futures législatives du 12 juin. Il vient de renoncer à cause d'une affaire de paperasse. Un document fiscal qui lui fait défaut. Les services des impôts se montrent inébranlables et ne veulent rien savoir. Rabie doit payer des amendes et effacer un petit reliquat. Pour lui, un simple extrait de rôles vaut de l'or.
Le rendez-vous avec son destin politique est raté. Il devra encore patienter cinq ans. La courte expérience de sa candidature avortée fut un véritable parcours de combattant. Presque un défi. «Je ne pensais pas que la politique est une affaire de connaissance, de réseaux, d'argent. Je voulais tenter la députation, c'est le désenchantement».
Philosophe en ces jours de jeûne, Rabie freine ses ardeurs politiques et hirakistes. «Le mieux est de prendre tout cela comme une leçon. Une candidature indépendante pour la députation est un rêve fou. C'est aussi un mirage. Désormais, je ne croirais plus aux promesses et aux paroles».
Comme Rabie, Messaoud T. confie sa vaine tentative de briguer un siège à la future Assemblée populaire nationale. Gérant et propriétaire d'une petite entreprise, il ne se doutait pas un seul instant que cette aventure est l'une des plus compliquée. « Je pensais avoir vu et vécu tous les enfers de la bureaucratie, quand j'ai lancé il y a quatre ans ma boite. Avec cette affaire des législatives et des listes indépendantes, j'ai dû baisser les bras et abandonner. Il y a trop d'obstacles et d'embûches.»
Messaoud pointe du doigt tous les lourdeurs et les entraves bureaucratiques. Selon lui, l'affaire des législatives a été une opération qui manquait du temps, mal préparée par l'administration et l'Autorité nationale indépendante chargée des élections.
«Chaque jour, on apprend une nouveauté dans la règlementation. Il y a trop de procédures, trop d'exigences. J'aurais dû choisir un parti politique. C'est plus facile et moins contraignant».
Issu des gestations du mouvement citoyen du hirak, des marches hebdomadaires et des slogans des vendredis, Messaoud avoue qu'il ignore les dispositifs de la loi électorale et des complexes conditions d'éligibilité exigées dans ce processus. Pour lui, comme pour d'autres jeunes, ce sont les promesses d'aides aux financements étatiques dans sa campagne qui l'ont poussé à tenter le diable.
Dépité, Messaoud pense que la loi a donné des facilitations aux partis, mais pas aux candidats libres ou aux listes indépendantes. Rien qu'avec cette histoire de parrainage, de validation des formulaires des signatures, il tourna en rond pendant des jours et des nuits.
Certains citoyens estiment que la difficulté demeure cette quête de signatures en faveur des candidats. "L'opération est délicate et très ardue. Pour gagner les élections, il faut gagner d'abord ces signatures. Ce n'est pas une bataille aisée même pour les formations politiques", nous dit Brahim, un politique aguerri, qui a fait ses classes au sein du vieux parti le FLN.
Il signale que les jeunes ne sont pas totalement portés sur la chose politique et ignorent presque tout de l'action électorale. Il a indiqué que même les partis politiques les plus connus n'arrivent pas à trouver le bon créneau pour mobiliser au moins une centaine de jeunes par commune, qui serait la base arrière de tout activité politique.

L'ARGENT LE NERF DE LA CAMPAGNE

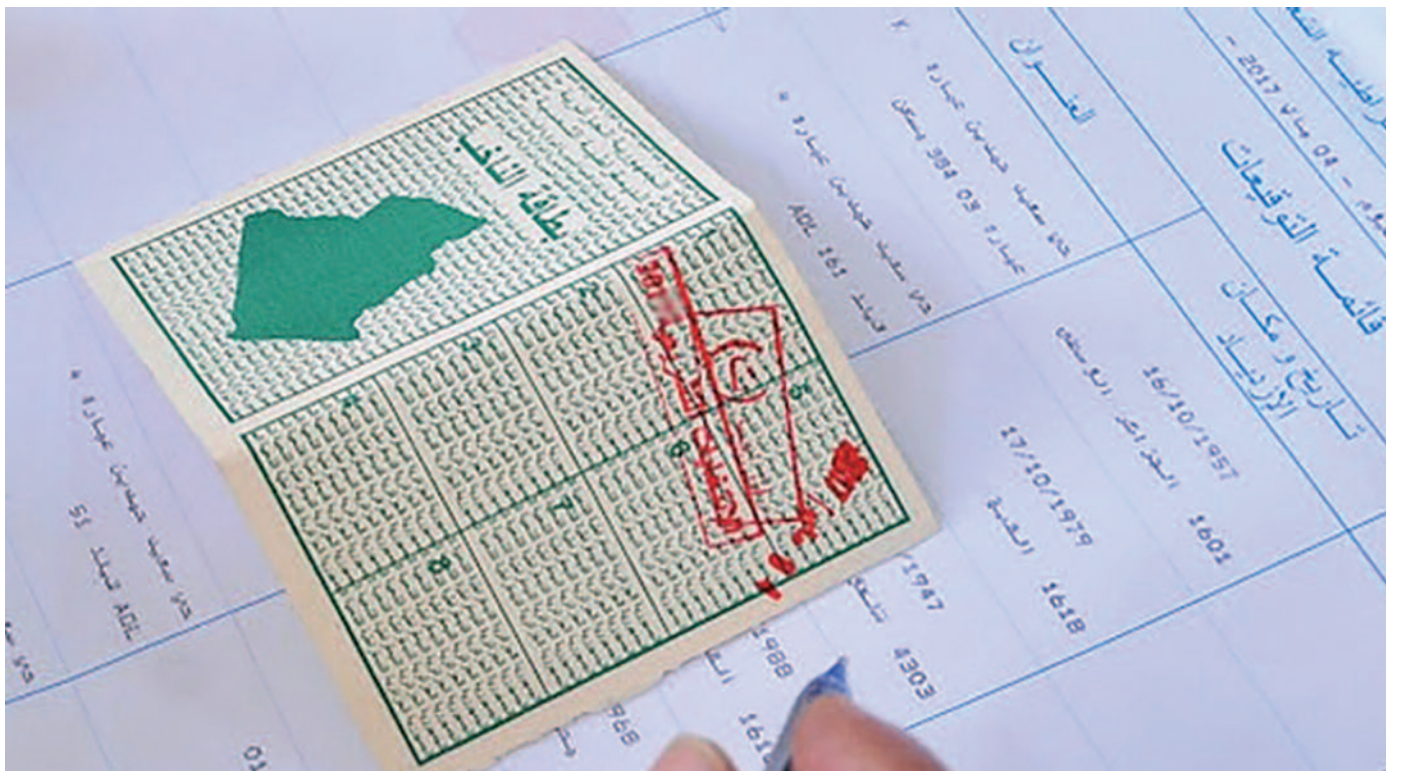
Brahim pense aussi que durant les dernières années, la vie politique comme les partis politiques n'ont pas fonctionné réellement, se contentant des quotas attribués à chaque élection législative ou communale. Les débats politiques n'existaient pas. Les médias étaient fermés aux émissions d'actualité et cela ne permettait pas d'émergence de nouvelles figures, de découvrir des têtes. Même la proximité a disparu.
Cependant, et contrairement aux partis politiques, qui connaissent le milieu de la bureaucratie et les toiles de l'administration, possédant des cadres aguerris et rompus à ces parcours électoraux, ces jeunes candidats libres, novices pour la plupart, semblent perdus et affaiblis à l'avance par la compétition.
Certains guidés par l'ambition s'en mêlent et s'engagent dans certaines formations lilliputiennes. D'autres actifs dans le mouvement associatif s'appuient sur leurs camarades de la société civile pour confectionner une liste et la déposer dans les délais. Mais ce n'est pas tout.
Car d'abord, une candidature à la députation est une affaire de financement et de grosses dépenses notamment face aux imprévus. Tout dépend de la taille des wilayas, des agglomérations, des régions et de sa démographie.
La nouvelle loi sur le régime électoral a voulu mettre des paravents sur l'influence de l'argent dans les choix des candidatures, elle oblige les candidats libres à chercher de l'argent pour financer les premières démarches à travers les quartiers, les cités populaires, les villages et autres hameaux. En dépit des facilitations offertes par l'Etat pour encourager les jeunes à s'intégrer dans la vie politique, à travers la gratuité des salles destinées aux meetings et autre rassemblements, ainsi que la disponibilité des panneaux publicitaires, des candidats trouvent des difficultés pour former leurs listes de candidatures, pour engranger le nombre requis des parrainages.
La crainte de retomber dans les mêmes travers des précédentes expériences pèse lourdement. Certes, il n'y a plus de hiérarchisation, plus de tête de liste, le mode du scrutin a permis à l'électeur d'être libre de choisir le candidat qu'il préfère sur une longue liste.
Le gros nabab qui achète les sièges, les candidats, les parrainages et les voix de l'urne le jour du vote, n'existe plus avec le nouveau dispositif.
La représentation proportionnelle au vote préférentiel sur une liste ouverte est un acquis immense pour les jeunes candidats. Or, c'est la confection d'un programme commun, une liste commune et une campagne collective qui deviennent une mission impossible.
Avant, le jeu était fermé pour les ingénieurs, les médecins, les architectes, les enseignants universitaires, les jeunes chercheurs et les intellectuels libres, car les partis politiques les refusaient et s'en méfient. Libérer toute cette énergie de cadres en si peu de temps pour rentabiliser une élection et bien encadrer un futur Parlement est certes louable, comme initiative politique.
L'idée pourrait bien être comme une émanation de l'esprit du hirak populaire et démocratique.
Mais, le temps court dans l'annonce de la dissolution de l'APN et l'organisation des élections législatives anticipées suffiront -il pour changer les mentalités et les pratiques qui ont fait reculer l'Algérie?

Mohamed Kouini

COLLECTE DES PARRAINAGES POUR LES LÉGISLATIVES

DES CANDIDATS FACE À LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Alors que le délai réglementaire des remises des dossiers de candidatures en prévision des législatives du 12 juin prochain s'approche les candidats poursuivent leur course contre la montre. Une épreuve «très dure» tant le chemin vers l'hémicycle de Zighoud-Youcef est semé d'incertitudes. Ambiguïté des procédures de retrait des formulaires de parrainage, entraves bureautiques, désenchantement des citoyens, achat des consciences, en plus de l'influence des Âarouch et des tribus dans certaines régions sont autant d'obstacles évoqués par des candidats libres au Jeune Indépendant.



Pour Chemss-Eddine Houari Abdelkader, candidat libre faisant partie de la liste nommée «Elbadil» à Blida, a affirmé au Jeune Indépendant qu'en voulant former «une liste d'élite par excellence», les candidats de la liste se sont retrouvés devant «un embarras de choix» afin d'achever le processus de collecte des signatures. «Nous avons eu beaucoup d'offres de la part des femmes candidates et nous avons dû étudier tous les profils afin de choisir la bonne personne parmi les candidates qui se sont présentées», a précisé cet activiste. L'opération d'authentification des formulaires par un des officiers publics s'est avérée «compliquée», notamment dans les APC. Il a fait savoir qu'au début les procédures exigeaient le déplacement des candidats accompagnés des électeurs pour faire le tour de plusieurs bureaux, ce qui constitue une véritable corvée. Mais, le secrétaire général de l'APC de Larbaa a été, selon lui, réceptif aux doléances des candidats, lequel a sitôt simplifié les procédures en question, affirmant que les membres de la délégation locale de l'ANIE n'ont pas lésiné sur les efforts lors de ce processus.

LA PARITÉ HOMME-FEMME, UN CASSE-TÊTE AUX CANDIDATS

Presque les mêmes conditions constatées dans la wilaya de Jijel qui aura 6 sièges sur 407 sièges de la prochaine législature de l'Assemblée populaire nationale, sauf que l'exigence de parité homme-femme donne du fil à retordre à certains candidats.

Selon Hakim Assabaa, candidat sur la liste «l'espoir et le renouveau», la seule contrariété réside dans la condition de la parité homme –femme au vu de la nature de la région «conservatrice», où la gent féminine ne s'intéresse pas vraiment à la politique. Trouver des candidates en mesure d'apporter une plus-value pour la liste «l'espoir et le renouveau», relève de la croix et la bannière, d'autant plus que Jijel dénombre plus de 69 listes indépendantes, estime le journaliste natif de cette région.

«C'est notamment le principe de parité homme-femme dans les listes de candidature qui nous pose problème à Jijel. Chaque liste devrait contenir 6 candidats (3 hommes et 3 femmes) en plus de deux autres candidats des deux sexes pour la liste d'attente, ce qui est difficile à concrétiser dans une région conservatrice à l'image de Jijel», a relevé l'interlocuteur au Jeune Indépendant. Face à cette exigence, les candidats devront solliciter l'Autorité des élections en vue de déroger aux dispositions de l'article 191 relative à la condition de parité et c'est à cette dernière de valider ces listes et prononcer leur recevabilité, comme il est stipulé dans l'Art.317 du code électoral.

Quant à la souscription des signatures, elle s'est déroulée dans «de bonnes conditions», constate-t-il, précisant que les candidats doivent, toutefois, rafler le maximum de parrainages pour compenser les formulaires annulés en cas d'octroi à deux candidats.

LE FLN ET LE RND, «DES LOUPS DANS LA BERGERIE»

Quant à l'atmosphère ambiante à Batna dont le nombre des communes est de plus de 60 communes, constituait auparavant le «pré carré» de certains partis traditionnels profondément enraciné dans l'administration locale, des candidats ont révélé au JI qu'elle a été marquée par des pratiques «immorales» héritées de l'époque de la issaba.

Selon M.Redouane Bouhidel, candidat sur la liste «les compétences des Aurès», le FLN et le RND veulent «se régénérer et se déploient autrement en recourant aux listes indépendantes».

Les militants de ses partis «usent des subterfuges pour berner les électeurs, ce qui est immoral» regrette-t-il, ajoutant que les candidats inexpérimentés devaient aussi faire face à la politique de deux poids deux mesures pratiquée par les agents des APC en faveur du FLN et du RND dont les élus dominent toujours les APC.

Pis encore, M.Bouhidel a révélé que «certains candidats, parmi les bras longs, ont eu accès au fichier électoral pour y puiser le nombre des parrainages demandé en toute aisance !».

Une réalité que le président du parti Jil Jadid, Djilali Soufiane avait confirmé la semaine dernière lors d'une conférence de presse. «Certains partis ont procédé à la collecte des parrainages à travers des listes préétablies sans avoir l'accord des électeurs, ce qui constitue une grave dérive», avait-il mis en garde. Selon toute vraisemblance, des partis ou encore des candidats libres étaient prêts à acheter les consciences des citoyens. «Nous avons observé que des partis sollicitent les citoyens afin qu'ils leur accordent une signature en contrepartie de 1000 Da/ Formulaire», a affirmé l'enseignant universitaire. Toutefois, aucune enquête sérieuse n'a confirmé ces accusations.

«L'instance censée gérer ces élections devait initier les membres de ses délégations à la nouvelle loi électorale afin d'éviter le cafouillage qui a marqué le début de l'opération. Le retrait des formulaires, à lui seul, nous a fait perdre quatre jours, ce qui n'est pas rien au vu des délais pressants», fait remarquer M.Bouhidel.

Malgré ces contraintes, les candidats de la liste «Les compétences des Aurès» ont profité de ce premier contact avec la population pour mener un travail de proximité. Ce que leur a permis, explique le candidat originaire de cette ville, de choisir des prétendants issus 100% de l'élite et appartenant à différentes tribus de la région. Des profils qui ont énormément aidé à dépasser, de loin, le seuil requis des parrainages, soit 1 200 signatures, consolidant les chances de cette liste de décrocher le quitus de l'ANIE et de poursuivre la course électorale du 12 juin.

L'ESPRIT TRIBAL IMPOSE SA LOI

A Touggourt, fraichement promue en wilaya, il semble impossible pour les indépendants de contourner la réalité du terrain marquée par un désenchantement des citoyens, épuisés par une crise économique accrue où s'entremêle avec la corruption et une administration sclérosée . Selon, M.Mohamed Khemissi Benatallah coordinateur de la liste «Unité nationale algérienne», le combat des candidats, qui misent lors des prochaines législatives sur l'enjeu de la consécration de la citoyenneté, face à la mainmise des réseaux d'influence et de la «chkara», s'avère celui de David contre Goliath. «A Touggourt, nous menons un combat quotidien contre les réseaux d'influence des hommes d'affaires corrompus, le régionalisme et l'esprit tribal, et l'indifférence des agents des APC qui font la pluie et le beau temps», s'est insurgé M. Benatallah.

Selon lui, il ne se passe un jour sans que la population locale ne proteste contre le chômage, la marginalisation, la cherté de la vie, la pénurie de certaines denrées alimentaires ou encore la crise de liquidité. Cette situation de misère attire les charognards qui n'hésitent pas à acheter, à coup de billets, le maximum de parrainages, ajoute-t-il.

CONFUSION ET AMBIGUÏTÉ

Dans les circonscriptions électorales d'Oran, la réalité est quasiment la même L'universitaire, Chikh Bouchikhi, candidat aux législatives sur une liste libre, a affirmé au Jeune Indépendant avoir constaté que les pratiques bureaucratiques et l'achat de consciences sévissent encore, s'interrogeant sur le rôle de l'Autorité des élections face à ces dérives. Au-delà du constat, le spécialiste en Histoire interpelle l'ANIE en vue d'intervenir et de tenir en compte les dépassements qui lui ont été signalés, mettant en garde contre «une fraude via une volonté politique».

Selon les observations de M.Bouchikhi, certains détails de l'opération électorale demeurent «ambigus», tant ils n'ont pas été clairement définis dans la loi électorale, notamment le choix des candidats sur la liste nominative et le dépouillement des bulletins, ce qui, de son avis, laisse le jeu politique ouvert à toutes les éventualités. Il suggère dans ce sens que l'ANIE émet un document officiel afin de dissiper la confusion et le rend public dans les différentes circonscriptions électorales, d'autant plus qu'il s'agit d'une nouvelle expérience électorale et l'isolement politique n'a pas été appliqué contre les partis ayant conduit, voit-il, à la crise politique que traverse le pays.

Autant dire que le défi de la moralisation de la vie politique pour un climat globalement sain et un jeu politique transparent, n'est qu'à ses balbutiements. Beaucoup reste à faire, notamment au sein de l'Autorité des élections censée installer ses démembrements locaux et les doter des prérogatives nécessaires à même de s'affranchir de l'emprise de l'administration et d'intervenir face aux manquements ayant marqué cette première phase du scrutin du 12 juin.

Aziza Mehdid

GHOUINI :
«Les prochaines assemblées élues consacreront la volonté du peuple»

LE PRÉSIDENT du Mouvement El-Islah, Filali Ghouini, a indiqué samedi depuis la wilaya de Bordj Bou Arreridj que les prochaines assemblées élues «consacreront la volonté du peuple et œuvreront à satisfaire toutes ses revendications». «La décision est entre les mains du peuple et la volonté populaire fera émerger au titre des prochaines législatives de véritables élus qui transmettront les préoccupations des citoyens et œuvreront à trouver les solutions», a précisé M. Ghouini, au cours d'une rencontre régionale regroupant les cadres de son parti de la région Est du pays relative aux derniers préparatifs des listes de candidatures en prévision des élections du 12 juin prochain, tenue au complexe culturel Aicha Haddad du chef-lieu de wilaya. Le président du Mouvement El-Islah a réitéré, à l'occasion, son appel pour faire face à ceux qu'il a qualifiés de «partisans de la phase transitoire» qui veulent, a-t-il estimé, «porter préjudice au pays». Dans ce contexte, M. Ghouini a affirmé : «Ceux qui appellent à une phase de transition veulent des élections sur mesure, or l'ère des quotas est révolue et nous ne croyons qu'à l'action politique dans le cadre de la Constitution et des lois de la République et il n'y a d'autre alternative que de se rendre aux urnes». Le président du Mouvement El-Islah a également mis en avant «l'importance de la cohésion entre les différentes catégories de la société afin de déjouer toute tentative visant la déstabilisation du pays». Et d'ajouter : «Nous ne laisserons pas faire ceux qui veulent porter atteinte aux institutions de la République et nous faisons partie des acteurs qui œuvrent à lutter contre les complots visant la déstabilisation de l'Algérie». Selon M. Ghouini, «le citoyen a prouvé son attachement au pays et a fait preuve d'un haut degré de conscience à travers sa participation à l'élection présidentielle et au référendum sur la Constitution», considérant que les prochaines législatives «constituent une autre opportunité pour contribuer au processus d'édification d'une Algérie nouvelle». En réponse aux partisans du boycott des prochaines législatives, le président du Mouvement El Islah a déclaré que «cela constitue un choix politique pour eux à condition qu'ils n'empêchent pas les autres d'exprimer leur voix».
Au terme de son allocution, M. Ghouini a appelé le Gouvernement à «prendre davantage de mesures pour maîtriser les prix du marché, notamment durant ce mois sacré de Ramadhan». **M. D.**

CONSEIL DES MINISTRES
Tebboune préside aujourd'hui la réunion périodique

LE PRÉSIDENT de la République, Chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune présidera, dimanche, la réunion périodique du Conseil des ministres, a indiqué hier samedi un communiqué de la Présidence de la République.
«Le Président de la République, Chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, présidera dimanche 18 avril 2021 la réunion périodique du Conseil des ministres consacrée à l'examen et l'endossement de nombre d'exposés et décrets relatifs aux secteurs des Affaires étrangères, d'Education nationale, d'Enseignement supérieur et de Recherche scientifique et d'Industrie», précise le communiqué. **S. N.**

LE CONSTITUTIONALISTE AHMED BETATACHE AU *JEUNE INDÉPENDANT* :

«L'ARTICLE 317 OUVRE LA VOIE À DES DÉRIVES»

La question de la parité homme –femme dans les listes de candidature semble susciter un capharnaüm. Le constitutionnaliste et enseignant à l'université de Bejaia, Ahmed Betatache, affirme que les concepteurs du code électoral de 2021 n'ont pas tenu en ligne de compte une autre loi organique existante à savoir la loi n° 12-03 fixant les modalités d'élargissement de la représentation des femmes dans assemblées élue.



Dans cet entretien accordé au Jeune Indépendant, le spécialiste précise que la loi des quotas n'a pas été modifiée ou annulée, ce qui conduit d'une part au maintien de deux lois organiques «contradictoires». D'autre part, les dispositions de l'Art.317 du nouveau code électoral donnent un large pouvoir discrétionnaire à l'Autorité des élections l'ANIE en lui permettant d'accorder ou pas une dérogation aux listes n'ayant pas pu réunir la condition de parité prévue dans l'Art.191, explique-t-il, mettant en garde ainsi contre d'éventuelles dérives.

Le Jeune Indépendant : ***Les chiffres annoncés par l'ANIE au sujet des intentions de candidatures par wilaya révèlent un engouement pour le scrutin du 12 juin. Quelle lecture faites-vous de ce constat ?***

Ahmed Betatache : L'affluence sur le retrait des formulaires de souscription des signatures n'est pas une nouveauté et se reproduit lors de chaque élection. Aux présidentielles précédentes nous avons déjà assisté à un nombre de 100 candidats ayant retiré les formulaires de parrainage et finalement il n'en restait que 5 candidats. On ne peut pas donner une lecture exacte à ce phénomène, il y a parmi ces candidats ceux qui sont convaincus du processus électoral mis en œuvre par le pouvoir, comme il y a ceux qui sont mus par des intentions opportunistes et lorgnent des postes pour améliorer leur situation socio-économique.

Des partis et des candidats indépendants estiment que la tenue des élections a été décidée dans la précipitation, ce qui ne leur a pas permis de bien cerner les amendements du nouveau code électoral et de préparer en toute aisance ce rendez-vous. Est-ce que cette courte période de préparation ne profite pas plutôt aux partis mieux structurés comme le FLN ou le RND ?

Ces élections ont été prévues dans l'agenda du pouvoir depuis les présidentielles précédentes, donc ceux qui ont décidé d'y participer n'ont pas à se plaindre de sa tenue précipitée.
Il est aussi inconcevable que celui censé devenir le législateur et légiférer de ne maitrise pas les dispositions contenues dans la nouvelle loi. Par ailleurs, il est tout à fait naturel que cette situation profite non seulement aux partis traditionnels, mais aussi aux listes qui bénéficieront du soutien du pouvoir.
Les grands partis sont bien structurés à travers toutes les wilayas, quant aux listes indépendantes proches du pouvoir, elles auront l'administration à leur service.

Des candidats aux législatives évoquent la mainmise de la «chkara» dans la validation des parrainages et pointent du doigt les agents des APC. Quels seraient les mécanismes adéquats pour endiguer de telles pratiques ?

Le phénomène de l'achat des consciences, que ce soit pour la collecte des parrainages ou pour l'achat des voix, est un phénomène transnational et n'est pas une spécificité algérienne.
Il existe aussi aux pays où les traditions démocratiques sont bel et bien ancrées et les textes de loi ne peuvent pas l'endiguer. Seule la conscience des citoyens est en mesure de bannir ces pratiques à travers la sanction des corrupteurs par voie des urnes.

Plusieurs candidats ont relevé que cette première étape de collecte des parrainages est encadrée par l'administration locale en l'absence des structures de l'ANIE. Cette situation ne risque-t-elle pas de compromettre la transparence des élections ?

En réalité, l'Autorité indépendante des élections n'a de l'indépendance que le nom. Tous ses membres sont désignés par le président de la République qui est le chef du pouvoir exécutif, donc il n'y a pas de différence entre cette instance et les autres administrations en matière de dépendance.
Et c'est pour cette raison que l'Autorité des élections se sert de l'administration dans l'accomplissement de ses fonctions en l'absence des structures de l'ANIE. Concernant la transparence, je ne pense pas qu'il y a une différence aussi entre les deux, elles ne sont pas indépendantes et ne peuvent garantir par conséquent la transparence nécessaire.

Concernant la parité homme –femme dans les listes de candidature, la loi stipule que les candidats qui n'ont pas réuni cette condition peuvent solliciter l'ANIE en vue d'une dérogation. Est-ce que cette disposition ne servirait-elle pas justement à contourner cette condition ?

Les concepteurs de la loi électorale n'ont pas tenu en ligne de compte une autre loi organique. Il s'agit de la loi n° 12-03 fixant les modalités d'élargissement de la représentation des femmes dans assemblées élue promulguée en janvier 2012.
Cette loi n'a pas été annulée ni modifiée jusqu'à ce jour et elle définit, avec exactitude, la représentation de la femme que ce soit sur les listes ou en termes de répartition des sièges. La loi électorale ne devrait pas trancher sur cette question tant elle est déjà définie dans la loi 12-03.
Résultat : nous sommes devant deux lois organiques contradictoires, cela d'une part, d'autre part, le code électoral n'a pas précisé les conditions objectives permettant à l'Autorité des élections de déroger à la disposition relative à la condition de parité en faveur des listes qui n'ont pas pu réunir cette condition et prononcer leur recevabilité, ce qui est grave et ouvre la voie à des dérives à même d'accorder des dérogations à certaines listes et en priver d'autres. C'est-à-dire que la loi ne limite pas l'ANIE et lui accorde un large pouvoir discrétionnaire.

Entretien réalisé par Aziza Mehdid

APRÈS QUATRE JOURS DE PROTESTATION

Fin de la grève des postiers

Algérie Poste a annoncé hier la fin du mouvement de grève déclenché la veille du ramadhan par les travailleurs du secteur, affirmant la reprise du travail dans ses bureaux à travers le territoire national.



De nombreuses agences et guichets postaux étaient restés fermés au public quatre jours durant, ce qui a suscité un mécontentement chez les clients, notamment en ce mois de consommation par excellence. Hier, Algérie Poste a annoncé, via sa page Facebook, la fin du mouvement de grève initié par ses employés.

Ces derniers ont été prévenus des conséquences de leur action qui coïncide avec le mois de ramadhan et la période de versement des pensions de retraite.

Algérie Poste a porté à la connaissance des travailleurs grévistes, jeudi dernier dans un communiqué, que «les procédures légales et organisationnelles en vigueur seraient appliquées à leur encontre s'ils ne rejoignaient pas leurs postes». Algérie Poste a clairement menacé de recourir aux licenciements massifs «sans préavis et sans indemnités». Il convient de rappeler que la Direction générale d'Algérie Poste a appelé, jeudi, les travailleurs grévistes à «rejoindre immédiatement» leurs postes.

«Compte tenu de la poursuite de la grève illégale au niveau de certains bureaux d'Algérie Poste, qui a privé les citoyens de retirer leurs salaires et leurs pensions pour subvenir aux besoins de leurs familles en ce début du mois de ramadhan, une attitude contraire aux valeurs et aux mœurs de notre vaillant peuple, Algérie Poste porte à la connaissance des travailleurs grévistes qui ne rejoindront pas leurs postes que des mesures strictes seront prises à leur encontre conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, dont le licenciement sans préavis ni indemnités, sachant qu'un suivi continu de la situation et des cas d'arrêt de travail est en cours au niveau des bureaux de poste», a précisé la même source.

La Direction générale d'Algérie Poste a également rappelé que «la décision rendue par le tribunal de Dar El-Beida, le 13 avril 2021, considère illégal le mouvement de grève enregistré dans certains bureaux de poste depuis le 12 avril 2021», a conclu le communiqué. Pour ce qui est du motif de la grève, les travailleurs revendiquent le versement de leur prime d'intéressement et la prise en charge de leurs revendications, en suspens depuis des années.

Ces revendications consistent en le versement des primes de rendement individuel et collectif, des heures travaillées pendant le week-end, la réintégration des travailleurs suspendus ou licenciés ainsi que la régularisation des dossiers des postiers qui exercent des fonctions autres que celles définies dans les documents de nomination au poste.

Lynda Louifi

TANDIS QUE LA MERCURIALE SE MAINTIENT À LA HAUSSE

Le prix de la pomme de terre s'envole

LES PLUIES de ces premiers jours du mois sacré de Ramadhan ne sont pas sans conséquences sur les prix des fruits et légumes, alors que les prix de certaines productions ont maintenu leur hausse, d'autres ont connu une envolée sensible.

Dans les marchés de fruits et légumes, la loi de le flambée est très souvent injustifiée et incompréhensible. mais par moment, ce marché reste tributaire d'autres lois de le nature, comme c'est le cas des pluies de ces derniers jours qui n'ont pas été sans effet sur les prix des fruits et légumes. Tandis que les prix de certaines productions on maintenu leur hausse d'autres ont connu une sensible envolée.

Il s'agit notamment de la pomme de terre qui est passée de 60 et 65 da à 90 et 100 da. un prix qui sonne mal auprès des chefs des ménages puisque cette hausse concerne un légume «privilégié» des petites bourses, non pour ses valeurs alimentaires mais pour la «modestie» de son prix qui arrange plusieurs questions culinaires et boursières.

Une tournée à travers les marchés de la majorité des marchés de quelques ville de la wilaya de Blida, fait confirmer que la pomme de terre est le légume ayant marqué la plus forte hausse avec la tomate, à la grande surprise des ménages. étonnée de voir une plaquette de tarif qui mentionne le prix de 90 da, une dame qui faisait ses courses, demandait simplement à son marchand de lui donner un kilo de pomme de terre, dans l'espoir probablement de trouver ailleurs une pomme de terre à un prix moins «excessif» a-t-elle commenté. interrogés sur les raisons de cette hausse, les vendeurs nous on expliqué que la hausse de ce légume est liée aux fortes pluies qui se son abattues sur les wilayas de nord en ce mois d'avril.

Certains d'entre eux font savoir que les pluies n'ont pas affecté seulement les champs de pommes de terre mais que le mauvais temps a influé sur la productivité agricole en général. De leur côté, les commerçants soulignent que la production a été affectée dans plusieurs wilayas du centre, de l'est et de l'ouest en citant les wilayas de Mostaganem et Ain Defla comme étant les régions les plus touchées. Sur un autre volet concernant les prix d'autres produits agricoles, la tendance de la hausse reste maintenue en ces jours de Ramadhan et de froid.

La majorité des légumes sont cédés de 50 à 130 da. variant selon les marchés et la qualité, la tomate fraiche occupe toujours le podium des prix, elle est cédée entre 120 et à 150 da le kilo. Au moment où les ménages espèrent trouver plus de clémence dans les prix des fruits et légumes, d'autres observateurs prévoient encore le risque de décalage dans l'arrivée des récoltes sur le marché durant ce mois sacré et donc la même tendance à la hausse.

Quoiqu'il en soit, les petites bourses auront à subir encore les conséquences des pluies, sans en être convaincus que la flambée des prix c'est le faute au ciel, car dans nos marchés, les prix s'envolent à leur aise durant toutes les saisons et au nom de tout et de rien.

T. Bouhamidi

LAIT EN SACHET
La pénurie s'éternise

LA CRISE du lait en sachet subventionné s'éternise, preuve en est les longues files d'attente qui se forment devant les commerces dans l'expectative de sa distribution. Les petites bourses semblent être condamnées à être pénalisées, notamment en ce mois de ramadan, où ce produit de première nécessité est plus que jamais demandé. Accablés d'ors et déjà par le manque de liquidité, les coupures interminables d'eau potable et la flambée des prix, les citoyens doivent s'accommoder avec la rareté du lait en sachet, un produit vital pour les familles algériennes. Devant la laiterie COLAITAL de Birkhadem la circulation est quasiment à l'arrêt à cause des voitures empilées devant l'usine. Une centaine de personnes forment une longue file d'attente à l'entrée de l'usine, tandis que d'autres s'agglutinent à l'intérieur pour s'approvisionner de quelques sachets de lait. Une situation qui dure depuis plus de deux semaines, selon les déclarations de l'un des agents chargé de la vente au public, qui a affirmé au Jeune Indépendant que «l'usine a maintenu le même niveau de production, mais la demande est constamment en hausse». «Le problème se situe dans la gestion chaotique de la distribution de ce produit de large consommation et non pas dans la production», a-t-il affirmé, pointant du doigt les «lobbys» de distributeurs qui font, selon lui, la pluie et le beau temps dans ce domaine. Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, qui avait promis, il y a plus d'une année, de régler le problème de l'indisponibilité du lait en sachet en «dix jours», avait menacé «la mafia du lait», la source de perturbation dans la commercialisation de ce produit de large consommation et qui essaie de défier l'Etat, de poursuites judiciaires. Or, ces promesses non tenues, ont démontré l'impuissance des pouvoirs publics à contrôler les circuits de distribution de produits subventionnés et à sanctionner lorsqu'il s'agit des pratiques jugées illégales, nuisibles à la fois au citoyen et à l'économie nationale. Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a également annoncé en avril 2020, des mesures pour mettre un terme à la pénurie de lait en sachet, en augmentant les quantités de poudre de lait fournies par l'Office national interprofessionnel du lait (Onil) aux laiteries publiques et privées. «Ces mesures seront accompagnées d'une application rigoureuse de la loi contre tous ceux qui détournent la poudre de lait subventionnée», avait menacé le Premier ministre. Mais, la crise sévit toujours et c'est au citoyen de payer la facture. Devant le point de vente de Colaital de Douera, une centaine de personnes, formant une longue file d'attente, attendaient depuis plus d'une heure l'arrivée du camion de distribution du lait. Plusieurs d'entre eux, ont abandonné leur poste de travail pour se procurer du lait en sachet pour leurs enfants. «Si le lait était disponible, je n'aurais pas à abandonner mon travail pour passer plus d'une heure sur le trottoir», a indiqué au Jeune Indépendant, Ahmed, la quarantaine, fonctionnaire, ajoutant qu'il ne peut pas se permettre d'acheter quotidiennement deux briques de lait à 100 Da le litre. Quant à Mourad, retraité de la santé et père de cinq enfants, il a avoué qu'il achète du lait chez deux à trois magasins, «car certains commerçants rationnent la vente à deux sachets par personne, ce qui est insuffisant pour une famille nombreuse comme la mienne».

Mohamed Mecelti

Le MJS rassure les sportifs d'élite et de haut niveau pour leur avenir professionnel, après la reconversion

Les sportifs d'élite et de haut niveau n'auront plus à se soucier de leur avenir professionnel, une fois leurs carrières sportives terminées, car le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), au terme de plusieurs rounds de négociations avec différents services, a trouvé une solution pour assurer leur reconversion.



«Désormais, les sportifs d'élite et de haut niveau n'auront plus à se soucier de leur avenir professionnel, une fois leurs carrières sportives terminées. Les efforts du Ministère de la Jeunesse et des Sports, entamés depuis près d'une année, et après plusieurs rounds de négociations avec services concernés, ont fini par payer, puisque le problème des postes budgétaires pour les sportifs d'élite et de haut niveau est définitivement réglé» a assuré le MJS dans un communiqué. Il existe d'ailleurs un arrêté interministériel, fixant les conditions et modalités de mise en œuvre des mesures dérogatoires en matières d'accès, de promotion d'intégration des sportifs d'élite et de haut niveau dans certains corps spécifiques gérés par le ministère chargé des sports et dans d'autres corps de l'administration publique, ainsi que leur détachement signé par le ministre. Cet arrêté interministériel, signé le 24 mars 2021, et qui sera publié prochainement dans le journal officiel, concerne l'ensemble des sportifs justifiant de la qualité de sportif d'élite et de haut niveau ayant la
qualité de fonctionnaire ou pas, et ce, en application du décret exécutif N 15-213, du 11 août 2015, fixant les modalités d'application des dispositions statutaires relatives au sportif d'élite et de haut niveau.

Les sportifs d'élite et de haut niveau qui peuvent bénéficier des mesures dérogatoires prévues dans le présent arrêté sont ceux des catégories A, B et C, inscrits sur la liste annuelle, arrêtée par décision du ministre chargé des Sports, conformément aux dispositions du décret exécutif N
15-213, du 11 août 2015, sur leur demande. «Il est important de préciser aussi que même les sportifs justifiant de la qualité d'athlète d'élite ou de haut niveau, antérieurement à la date de publication du présent arrêté au journal officiel, sont concernés par cette mesure» a tenu à rassurer le MJS, ajoutant que ces athlètes «disposeront d'un délai de deux (2) ans, à compter de la date de publication, pour bénéficier, sur leur demande, des mesures dérogatoires prévues par cet arrêté». Les mesures dérogatoires d'accès, de promotion et d'intégration prévues par le présent arrêté, sont accordées une seule fois aux sportifs d'élite et de haut niveau, durant leur carrière. Pour ce qui est du recrutement, la nomination des sportifs d'élite et de haut niveau n'ayant pas la qualité de fonctionnaire est subordonnée à l'accomplissement avec succès d'une formation dont la durée est fixée de six (6) à douze (12) mois, selon le grade. Cet arrêté interministériel concerne les sportifs d'élite et de haut niveau ayant la qualité de fonctionnaire bénéficient d'une promotion directe au grade immédiatement supérieur. Les fonctionnaires ayant la qualité de sportifs d'élite, appartenant à un grade équivalent, sont intégrés, sur leur demande, au grade d'éducateur et éducateur principal en activités physiques et sportives, ainsi que conseiller de sport. Etant donné que les sportifs d'élite et de haut niveau qui bénéficient de ces mesures dérogatoires prévues par l'AIM est conditionnée par la formulation d'une demande du concerné, un formulaire électroniques accessible depuis le site web du MJS sera mis en place. Un formulaire électronique accessible depuis le site WEB du MJS sera aussi dédié aux sportifs ayant la qualité de sportifs délite et de haut niveau antérieurement à la publication de l'AIM, et cela à compter de la date de la publication, jusqu'à épuisement du délai de deux (2) ans, et cela afin de procéder à la vérification, ainsi qu'à la détermination du nombre de postes à prévoir.
Les mesures dérogatoires au profit des fonctionnaires ayant la qualité d'athlètes d'élite et de haut niveau se feront le premier semestre 2022.Le recrutement des sportifs d'élite et de haut niveau et à l'issu de leur formation comme indiqué dans l'arrêté Interministériel interviendra à compter du deuxième semestre de l'année 2022.

Cyclisme / Algérie : Les lauréats des années 2017-2018-2019 recevront leurs primes lundi

LES CYCLISTES algériens ayant réussi de bons résultats sur le plan international pendant les années 2017, 2018 et 2019 auront tous droit à une rémunération, le lundi 19 avril à Alger, pour les récompenser, a-t-on appris vendredi auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAC).»La Fédération algérienne de cyclisme invite les lauréats des compétitions internationales en 2017-2018-2019 à venir percevoir leurs primes de performance» a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué. Chez les messieurs, les athlètes concernés par ces rémunérations sont : Azzedine Lagab, Yacine Hamza, Abderahmane Mansouri, Mohamed Bouzidi, Oussama Cheblaoui, Islam Mansouri, Lotfi Tchambaz, El Khacib Sassane, Smaïl Lalouchi - Yacine Chalel, Youcef Boukhari, Seddik Benganif, Hamza Amari, Ayoub Sahiri, Hamza Mansouri, Ayoub Karrar, Mohamed Mekkour, Mohamed Amine Nehari, Abdelkader Belmokhtar, Abdellah Benyoucef, Wail Nadjib Assal Ogbi, Oussama Bouchelaghem, Allaeddine Cherhabil et Abderaouf Bengayou. Chez les dames, les athlètes ayant droit à cette récompense financière sont : Aicha Tihar, Lydia Toufaha Kacemi, Racha Belkacem Benouanane, Nour Yasmine Bouzenzen, Zerifi Loubna et Wissam Bouzegzi.Même les entraîneurs, qui avaient encadré ces athlètes pendant la réalisation de leurs résultats, auront droit à des primes susceptibles de les encourager à continuer à faire du bon travail. Il s'agit de Chérif Merabet, Abdelkader Chaâbane, Hamid Chibane et Nesrine Touabti. La cérémonie destinée à la remise de ces primes est prévue lundi prochain, à partir de 10h00, au siège de la Fédération.

CYCLISME / ALGÉRIE : UN CHALLENGE SPÉCIAL RAMADAN AU STADE DU 5-JUILLET

UNE COMPÉTITION intitulée «Challenge-Ramadan» sera organisée entre le 20 avril et le 8 mai 2021, au complexe olympique Mohamed-Boudiaf d'Alger, pour aider les cyclistes à rester compétitifs pendant ce mois sacré, marqué par le jeûne, du lever au coucher du soleil. «Ce Challenge est ouvert aux Cadets, aux Juniors et aux Seniors (Messieurs et Dames). Il y aura trois courses par semaine, sur un circuit fermé à l'intérieur du Stade 5-Juillet» a détaillé la Fédération algérienne de cyclisme (FAC), coorganisatrice de cette compétition avec la Ligue algéroise de la discipline (LAC).Les organisateurs comptent sur la coopération des clubs et des athlètes, pour permettre un bon déroulement de cette compétition, particulièrement en ce qui concerne le respect des mesures de prévention contre la COVID-19.

VOILE : LA PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT NATIONAL 2021 À JIJEL (FAV)

LA PHASE finale du championnat national 2021 de voile se déroulera officiellement à Jijel, a-t-on appris vendredi auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAV), coorganisatrice de cette compétition avec la Ligue et la Direction de la Jeunesse et des Sports locales. Le président de la FAV, Mohamed Azzoug, s'est rendu sur place ce week-end, et au terme d'une longue discussion avec les différentes parties prenantes, il a été décidé de domicilier ce Championnat national à Jijel. La date exacte de cette phase finale n'a pas encore été arrêtée. Les organisateurs ont juste annoncé que les différentes étapes qui la précèderont débuteront au mois de juin. Par ailleurs, dans le cadre du développement de la discipline au niveau local, «le Chef du Service des Sports, présent à la rencontre, s'est engagé à accompagner la Ligue de Jijel au titre de la création de nouveaux clubs sur le périmètre côtier de la Wilaya» a-t-on encore appris de même source.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE TENNIS : DÉCÈS DE L'ANCIEN DTN, MOHAMED BOUCHABOU

L'ANCIEN directeur technique national (DTN), de la Fédération algérienne de Tennis (FAT), Mohamed Bouchabou, est décédé à l'âge de 68 ans, suite à un malaise, a appris l'APS, vendredi, auprès de l'instance fédérale. Le défunt a occupé plusieurs postes au niveau de la FAT, dont le poste de DTN avant de diriger cette structure technique entre 2018 et décembre 2020.Il avait également dirigé la sélection nationale (messieurs) en Coupe Davis de tennis. Feu Bouchabou pris une part prépondérante dans les divers sacres des sélections nationales (Garçons, et Filles) à l'échelle arabe, africaine et même internationale. Durant sa carrière, Mohamed Bouchabou a été le coach de sa soeur Warda Bouchaboua, sacrée championne d'Afrique des Juniors, trois fois consécutivement (1986, 1987 et 1988), un record toujours debout- sur le plan national. L'enterrement du feu Bouchabou, aura lieu au cimetière de Sidi-Yahia (Alger) après la prière de vendredi. En ce douloureux évènement, la rédaction sportive du Jeune Indépendant présente ses sincères condoléances à la famille du défunt.

FAF

Zoom sur le nouveau président de la FAF Amara Charaf-Eddine

Beaucoup d'algériens et de passionnés de football se demandent qui est le nouveau président de la fédération algérienne de football, dont le nom était inconnu pour la plus part des gens il y'a encore une semaine.



Il faut dire que le «candidat» unique et de dernière minute à la direction de la FAF était un étranger au monde du football il y'a de cela encore trois ans. Voici donc son parcours. Amara Charaf-Eddine est né le 11 février 1965 à Ouenza, wilaya de Tebessa, près de la frontière tunisienne. Issue de cette région connue pour ses mines de fer, il fera l'essentiel de sa carrière professionnelle dans ce domaine. Après des études de droit des affaires à Paris, il intègrera rapidement à Annaba la société publique Ferphos d'exploitation de fer et de phosphate. Après l'obtention d'un E-MBA auprès de MDI à Alger, il deviendra directeur du développement de Ferphos, un poste dont il sera licencié en 2009 avant d'être réintégré avec plusieurs cadres dirigeants. Il rejoint ensuite la SNTA, l'entreprise publique de tabacs et allumettes en tant que directeur-adjoint du site d'El Khroub à Constantine avant de participer à partir de 2015 à la transformation de la société en holding sous le nom de MADAR (acronyme de management et développement des actifs et des ressources). Il est nommé PDG d'un groupe qui bien que restant public à 100%, produit et distribue ses produits depuis le milieu des années 2000 en association avec des partenaires émiratis à hauteur de 49% via les sociétés STAEM et UTC. À la tête d'une société publique qui génère près de 300 millions d'€ de bénéfices, il lui sera demandé en 2018 de racheter le CR Belouizdad, club historique à l'agonie au sein d'un quartier populaire où est situé le siège de l'ex-SNTA. En trois ans le club de Belcourt a repris des couleurs, avec une certaine structuration de sa direction et notamment la location d'un siège moderne à Saïd Hamdine. Si les résultats sportifs sont au rendez-vous comme en atteste un titre de champion la saison dernière et des intentions en terme de formation avec l'installation de Boualam Charef, MADAR dépense énormément et à fond perdu puisque le CRB n'a toujours pas entamé la construction de son propre centre d'entrainement par exemple. C'est ainsi un dirigeant éloigné des affaires quotidiennes qui a commandé le club a distance, via un directeur général, Mohamed Hachichi originaire comme lui de Tebessa. Si certains affirment qu'il est un fervent supporter du CRB de longue date, d'autres sources nous ont précisé que le nouveau président de la FAF n'a découvert le football et ses arcanes qui très récemment.

MISE À JOUR DE LA LIGUE 1 :

L'ES Sétif s'envole, la JSMS fait de la résistance et piège le «Doyen»

L'ES Sétif s'est installée seule à la 1re place du classement général de Ligue de football, après sa victoire nuit de jeudi à vendredi en battant la JS Kabylie (1-0), en mise à jour du calendrier, caractérisée par l'exploit de la JSM Skikda, victorieuse du MC Alger, alors que le CR Belouizdad s'est contenté d'un nul (0-0) face au NC Magra. Un but de Bekakcha à l'heure du jeu, aura permis à l'ESS de prendre la tête du classement avec 39 points, devant l'excoleader, la JS Saoura qui suit à trois longueurs. Cette victoire constitue pour l'Aigle Noir, un excellent ascendant psychologique avant son prochain rendez-vous sud-africain face à Orlando. Pirates pour le compte de la 5e journée de la Coupe de la Confédération. En revanche, la JS Kabylie qui perd du terrain sur le groupe de tête, tentera d'oublier cette défaite et se préparer comme il se doit à son difficile match face au leader du groupe B, Coton Sport du Cameroun. Les deux clubs algérois, qualifiés pour les quarts de finale de Ligue des champions d'Afrique, le CR Belouizdad et le MC Alger, ont raté une belle opportunité de remonter au classement général. Le CRB, champion en titre, n'a pu franchir l'obstacle du NC Magra (17e - 16 pts), alors que le MCA a encaissé un but «assassin» à la toute dernière minute signé Walid Hamidi, qui permet à son équipe sa 2e victoire de la saison. Reste à jouer :

MARDI 20 AVRIL (15E JOURNÉE)
CA Bordj Bou Arréridj - CR Belouizdad 22h30
Dimanche 25 avril (16e journée)
CR Belouizdad - JS Saoura 16h00
CA Bordj Bou Arréridj - MC Alger 22h30
(18e journée)
USM Bel-Abbès - JS Kabylie 22h30
JSM Skikda - ES Sétif 16h00
Vendredi 30 avril (18e journée)
CR Belouizdad - USM Alger 16h00
MC Alger - NC Magra 22h30.
Résultats de la mise à jour:
(17e journée)
ES Sétif - JS Kabylie 1-0
(14e journée)
NC Magra - CR Belouizdad 0-0
JSM Skikda - MC Alger 1-0

COUPE DE LA LIGUE :

Le MC Oran bat le CABB Arréridj et passe en huitièmes de finale

LE MC ORAN s'est qualifié aux huitièmes de finale de la Coupe de la Ligue de football, en s'imposant au bout de la séance de tirs au but (3-2), (0-0, temps réglementaire), devant le CA Bordj Bou Arréridj, vendredi soir au stade 20 août 1955 de Bordj Bou Arréridj. En huitièmes de finale, le MC Oran ira défier le RC Relizane à domicile, selon le programme de la Ligue professionnelle de football.Le tour préliminaire se poursuivra mardi prochain avec le déroulement des trois autres rencontres, avant l'entame des 8es de finale prévus les 30 avril et 8 mai et qui seront dominés par le derby algérois USMA - MCA. La Coupe de la Ligue est compétition relancée exceptionnellement cette saison en remplacement de la Coupe d'Algérie de football, annulée à cause de la pandémie de coronavirus.
Reste à jouer / Mardi 20 avril:
Médéa : Olympique Médéa - ASO Chlef (16h00)
Alger (20-Août): NA Husseïn-Dey - AS Aïn M'lila (16h00)
Magra : NC Magra - CS Constantine (16h00).

FAF : LA COMMISSION DE PASSATION DE CONSIGNES ENTAME SON TRAVAIL AUJOURD'HUI

A L'ISSUE de l'élection du nouveau Président de la Fédération algérienne de football, M. Amara CHARAF-EDDINE et son bureau fédéral, jeudi 15 avril 2021, la Commission de passation de consignes, élue lors de l'Assemblée générale ordinaire du 5 avril, entamera son travail aujourd'hui (dimanche 18). Cette commission, composée de M.M. Mohamed GUERNOUZ (Président de la Ligue régionale de football de Blida), Mustapha LOKBANI (Président de la Ligue de football de la wilaya de Tlemcen) et Ahmed KHEBBOUZ (Président de la Ligue de football de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj), s'attellera à préparer les dossiers de passation avant la séance qui réunira le nouveau président, M. CHARAF-EDDINE et son prédécesseur, M. Khireddine ZETCHI. La date de la séance de passation sera communiquée par le secrétariat général de la FAF dès que finalisation du processus.

AGE DE LA FAF : LA GLORIEUSE ÉQUIPE DU FLN A L'HONNEUR

AVANT L'ENTAME des travaux de l'assemblée générale élective (AGE) de la Fédération algérienne de football, qui a eu lieu jeudi soir 15 avril 2021, les membres de l'assemblée générale ont tenu à honorer trois, parmi les sept membres toujours vivants de la Glorieuse équipe du front de libération nationale (FLN) à l'occasion du 63ème anniversaire de sa naissance (13 avril 1958 – 13 avril 2021). Les trois membres présents, malgré le poids de l'âge et de la maladie pour certains, en l'occurrence M.M. Mohamed MAOUCHE, Abdelhamid ZOUBA et Abdelkrim KERROUM, ont tenu à prendre part aux travaux de l'AGE jusqu'à tard dans la soirée et recevoir un vibrant hommage de la part des membres de l'assemblée générale et des invités conviés à cet événement. Il est utile de rappeler que les membres vivants de l'équipe du FLN font partie intégrante de l' AG de la FAF .

12E BUT D'ANDY DELORT EN CHAMPIONNAT DE FRANCE

CAPITAINE ce soir lors du déplacement de son équipe Montpellier dans le nord de la France pour affronter le leader Lille, l'attaquant international algérien Andy Delort n'a pas raté l'occasion pour marquer un nouveau but. L'ancien buteur de Toulouse a été l'élément le plus dangereux de son équipe et il a été récompensé de ses efforts à la 21e minute. Delort a reçu un centre dans la surface qu'il a réussi à exploiter d'une belle tête plongeante pour ouvrir le score pour son club .Après avoir ouvert le score, Montpellier s'est fait surprendre à cinq minutes de la fin et termine la rencontre sur le score nul de 1-1 .
Sergio Ramos va quitter le Real Madrid
Enorme coup de tonnerre à Madrid : en fin de contrat avec le Real Sergio Ramos devrait quitter le club de la capitale à la fin de la saison. Selon les informations de la chaîne espagnole Cadena Ser, le capitaine du Real aurait tranché définitivement concernant son avenir en décidant de ne pas prolonger l'aventure avec le club madrilène après 16 saisons passées sous le maillot des Merengues. Le défenseur international espagnol (35 ans) aurait reçu une meilleure offre de la part d'un autre club .

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 04:17 | 12:29 | 16:11 | 19:11 | 20:34 | 04:24 | 12:33 | 16:15 | 19:15 | 20:37 | 04:37 | 12:48 | 16:30 | 19:30 | 20:53 | 04:40 | 12:39 | 16:16 | 19:15 | 20:32 | 04:45 | 12:54 | 16:36 | 19:36 | 20:58 | 04:51 | 12:59 | 16:41 | 19:40 | 21:02 | 04:54 | 13:02 | 16:44 | 19:43 | 21:05 |

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 6970 — DIMANCHE 18 AVRIL 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	16°	10°
Oran	19°	7°
Constantine	11°	3°
Ouargla	24°	10°

MANŒUVRES AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Rabat cherche un envoyé spécial onusien sur mesure

A quatre jours de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU consacrée à la situation au Sahara occidental, c'est le branle-bas de combat chez les diplomates. Le Maroc semble être assuré de tirer profit de cette réunion pour maintenir le statuquo, grâce aux soutien aveugle de la France. D'autres membres importants de l'institution veulent plutôt amener le secrétaire général des Nations unies à désigner rapidement un envoyé spécial, qui sera chargé de relancer le processus de négociations entre le Front Polisario et Rabat.



Bien que certains observateurs pensent que rien ne changera dans la mission de la Minurso, appelée à maintenir sa présence et son rôle, mais sans efficacité et sans réelle influence sur le déroulement du conflit, d'autres parties estiment que c'est la nomination ou la désignation de cet envoyé spécial qui pourrait débloquer la situation dans la région.

Avec une feuille de route précise, un calendrier des rencontres et des visites avec toutes les parties concernées, en plus des consultations avec leurs prédécesseurs dans la mission, ce nouvel émissaire pourra dégager une piste vers une solution politique acceptable par la communauté internationale. Des noms circulent depuis quelques mois sur l'identité ou le profil de cet homme appelé à dénouer l'un des plus vieux conflits et des plus vieilles questions de colonisation.

Or, c'est justement ce point qui dérange le makhzen. Depuis toujours, il n'a pas cessé d'entraver la nomination d'un nouvel émissaire de l'ONU, et c'est encore lui qui a rendu impossible toutes les autres missions précédentes des envoyés onusiens.

L'objectif stratégique de Rabat est de maintenir coûte que coûte le statu quo dans le territoire occupé. Et c'est cela qui pousse ces jours ci la diplomatie du royaume à tout faire pour que cette réunion ne débouche point sur une nomination en toute urgence d'un envoyé spécial, ou à affaiblir le rôle de la Minurso.

Des échos du palais royal font état d'une prochaine décision de Mohamed VI de refuser la présence des fonctionnaires de la Minurso sur le territoire sahraoui occupé.

C'est cette politique de fuite en avant et de blocage que dénonce le Front Polisario. Dans un communiqué de son bureau à New York, le représentant du peuple sahraoui estime que «quatre envoyés personnels et quinze représentants spéciaux du secrétaire général des Nations unies ont jusqu'à présent été impliqués dans diverses étapes du processus de paix des Nations unies au Sahara occidental. Cependant, le Maroc a réussi, en toute impunité, à transformer ces efforts de médiation en missions impossibles à travers sa procrastination et son obstructionnisme délibéré».

Le Front Polisario réagissait ainsi à de fausses informations colportées par certains médias citant l'agence de presse AFP selon lesquelles «c'est le Front Polisario qui conteste la candidature d'un Portugais proposée par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, pour le poste de nouvel émissaire pour le Sahara occidental».

Rétablissant les faits, le Front Polisario a tenu à préciser que «c'est le Maroc qui a saboté les efforts de médiation de l'ancien secrétaire d'Etat américain James Baker, qui a été nommé premier Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara occidental en mars 1997, conduisant à sa démission en juin 2004».

La même attitude a été adoptée par le Maroc envers l'ambassadeur américain Christopher Ross qui a été nommé envoyé spécial pour le Sahara occidental en janvier 2009.

Les autorités marocains sont même allées jusqu'à déclarer Ross «persona non grata» en mai 2012 et l'ont empêché de mener à bien sa mission et de se rendre dans le territoire occupé. Sous pression, Ross a finalement démissionné en avril 2017» a rappelé le Front Polisario.

De plus, l'ancien président allemand, Horst Kohler, nommé aussi en août 2017 comme émissaire de l'ONU pour le Sahara occidental, six ans après l'échec des négociations directes entre les parties en conflit, a subi le même sort: le Maroc a transformé ses efforts «en une mission impossible», ce qui l'a amené à présenter sa démission en mai 2019.

Après avoir sabordé les efforts du président Kohler, dans le but de maintenir «le statu quo» au Sahara occidental, l'occupant marocain «a décidé de contrecarrer tous les efforts ultérieurs du secrétaire général de l'ONU pour nommer un nouvel émissaire au Sahara occidental», a relevé la représentation.

Le Maroc a opposé son véto à plusieurs candidats à ce poste d'envoyé spécial. Pire, il a tenté d'influencer le processus de désignation à travers un ensemble de conditions préalables qui excluent abusivement les candidats d'un groupe d'États membres de l'ONU de la liste des candidats potentiels, en ciblant les pays scandinaves, l'Allemagne, la Suisse, les Pays Bas, la Suisse et l'Australie. Autrement dit, le Maroc veut un envoyé spécial sur mesure.

Mohamed Kouini

OOREDOO

Profitez de 50 Go offerts et contribuez au soutien des enfants handicapés

OOREDOO célèbre le mois sacré du Ramadhan avec ses offres spéciales et lance une promotion exceptionnelle permettant à ses clients de mieux profiter d'internet durant tout le mois sacré.

Pour la deuxième année consécutive et après le grand succès qu'a connu cette promotion auprès de ses abonnés l'année dernière, Ooredoo revient avec la même formule pour le plus grand bonheur de ses clients.

En effet, pour chaque rechargement de 2000 DA et plus, le client pourra profiter de 50 Go de bonus Internet supplémentaire valable 30 jours.

Cette transaction permettra également de soutenir une cause noble en reversant 50 DA au profit des enfants handicapés.

Pour bénéficier de cette promotion, il suffit tout simplement au client de composer *530# ou de visiter la page web choof.ooredoo.dz

La promotion est disponible :

- Au rechargement des forfaits MAXY, CLASSIC, GOLD de 2000 DA et plus ;

– A l'achat ou renouvellement des forfaits Dima Ooredoo et La Gold Jdida de 2000 DA et plus

– Au paiement des factures et avance sur paiement des forfaits LA SWITCH et ONE de 2000 DA et plus ;

– À l'achat de forfaits Internet de 2 000 DA et 3 000 DA ;

– À l'acquisition d'une offre prépayée/post payée avec forfait de 2 000 DA et plus pour les offres commercialisées ;

– À l'achat de forfaits Sahla Box de 2 000 DA, 4 000 DA et 6 000 DA.

Avec cette promotion spéciale Ramadhan, accessible à travers tout le territoire national, Ooredoo offre à ses clients l'opportunité de contribuer au soutien des enfants handicapés et de vivre pleinement une expérience Internet unique durant ce mois de partage.

PROMOTION RAMADHAN

Profitez d'une souscription gratuite sur les services Mobilis

MOBILIS accompagne tous ses clients durant ce mois sacré de Ramadhan et leur propose une souscription à 0 DA aux services MobInfo, MobMic, Naghmati et Mobilistore, ainsi un accès gratuit aux contenus de ces derniers.

MobInfo : Permet aux abonnés de recevoir quotidiennement où instantanément par SMS les informations qui les intéresse. La souscription est gratuite à tous les bouquets, via la formule *620#.

MobMic : Permet aux abonnés d'afficher automatiquement un message personnalisé sur l'écran de leurs correspondants pendant l'appel. La souscription est gratuite en composant *682#. Promotion valable jusqu'au 2ème jour d'Aid El Fitr.

Naghmati : Permet de personnaliser la tonalité d'attente grâce à un catalogue riche et varié, aussi offrir une tonalité à un ami. La souscription au service et téléchargement des contenus sont gratuits en composant *680#.

Mobilistore : Est un portail qui permet aux clients Mobilis, d'accéder à une panoplie de jeux mobile avec un nombre illimité de téléchargement. La souscription est gratuite via store.mobilis.dz. La validité des effets des promotions prend fin 7 jours après l'Aid El Fitr. Profitez-en ! Saha Ramdankoum

TLEMCEN

Saisie de 132 kg de kif traité et arrestation de 5 individus

LES ÉLÉMENTS des services des Douanes de la wilaya de Tlemcen ont saisi une quantité de 132 kg de kif traité et arrêté cinq individus impliqués dans cette affaire, rapporte un communiqué de la cellule de communication de la direction régionale de ce corps constitué.

L'opération a été conjointement menée par la brigade mobile des douanes de Tlemcen, la brigade d'El Aricha, des éléments de surveillance douanière de Honaine relevant de l'inspection divisionnaire des douanes de Tlemcen, l'équipe régionale des douanes de lutte contre la drogue en collaboration avec un détachement de l'ANP, indique le texte. Un barrage dressé au niveau de la route natuinale RN no 13 reliant les communes de Tlemcen et El Aricha, a permis d'intercepter trois véhicules dont les conducteurs se sont débarrassés de la quantité à l'approche du barrage de sécurité.Les cinq prévenus mis en cause ont été appréhendées. Ils ont reconnu les faits et transférés devant la justice, ajoute la même source.

S. N.